

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois d'octobre à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du seize octobre 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : François BERINGER, Bernard BRUN, Frédéric GOETZ, Jean GOETZ, Mario HEGY, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Cyrille LHUILLIER, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Florent OTT, Pierre RENTZ, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER et François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Christophe BITARD à Agnès MATTER-BALP.

Philippe HEID à Cyrille LHUILLIER.

Eric MICHELAT à Henri MASSON.

Fabienne STICH à Etienne SIGRIST.

Secrétaire de séance : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.

M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents. Il ouvre la séance à 20h00 et aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 septembre 2013
2. Immobilier d'entreprises – Création d'un hôtel d'entreprises : choix du maître d'œuvre
3. Promotion touristique :
 - 3.1 Convention de partenariat avec l'office de tourisme de Guebwiller-Soultz et Pays du Florival
 - 3.2 Renouvellement de la convention de partenariat avec l'office de tourisme du Pays de Brisach
4. Gestion des déchets – Lot 1 : « Collecte des ordures ménagères résiduelles avec identification des bacs » : Avenant n° 1
5. Activités culturelles – Programmation 1^{er} semestre 2014
6. Convention avec le SIVU du collège Félix Eboué
7. Ressources humaines
8. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 8.1 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire : Lot 3 Gros œuvre : Acte de sous-traitance n°1

9. Divers (CNPE de Fessenheim, coopération transfrontalière, contrat de territoire de vie...)
10. Communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 septembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2013 est approuvé sans observation.

2. Immobilier d'entreprises – Création d'un hôtel d'entreprises : choix du maître d'œuvre

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour rappel, lors de sa séance du 27 mai 2013, le conseil communautaire a validé les conclusions d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un outil immobilier de type hôtel d'entreprises, soit un bâtiment à vocation artisanale, un bâtiment d'activités avec vitrine commerciale et la reconversion des locaux situés à l'étage de la Ruche pour les activités tertiaires.

Un premier avis d'appel public a ainsi été lancé dans le but de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment à vocation artisanale qui se situera dans la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim. Le coût d'objectif des travaux est de 1.000.000 € HT.

22 offres de prix sont parvenues à la communauté de communes. Après vérification et analyse des propositions techniques, architecturales et financières, il est proposé de retenir l'équipe de maîtrise BLEU CUBE Architectes de RIEDISHEIM.

La répartition des honoraires s'établit comme suit :

Missions maîtrise d'œuvre				
Missions de base (APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR)	Mission complémentaire OPC	Mission complémentaire SSI	Taux de rémunération	Montant des honoraires € HT
7 %	compris	compris	7,00 %	70.000 €

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir le cabinet d'architecture BLEU CUBE Architectes de RIEDISHEIM aux conditions définies ci-dessus ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir et toutes pièces y relatives ;

Autorise le lancement des consultations nécessaires à la bonne avancée du projet (sondage de sol, contrôle technique, coordonnateur SPS) ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.

3. Promotion touristique

3.1 Convention de partenariat avec l'office de tourisme de Guebwiller – Sultz et Pays du Florival

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Sous l'égide du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, et avec les communautés de communes Centre-Haut-Rhin et de la Région de Guebwiller, l'étude de stratégie touristique engagée en 2012 est sur le point d'aboutir. Le rendu final de cette étude est présenté le 23 octobre 2013 à Ensisheim.

Ce travail a permis d'effectuer un diagnostic touristique à l'échelle du territoire couvert par le Pays, de définir de grandes orientations ainsi qu'un plan opérationnel d'actions organisées autour de 3 grands thèmes :

AXE 1 LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS INNOVANTE

Développer les itinéraires pédestres, équestres et cyclables ; Soutenir le développement des activités de loisirs et sportives de nature ; Valoriser le patrimoine culturel et naturel remarquable.

AXE 2 LA VALORISATION ET LA QUALIFICATION DE L'OFFRE

Soutenir le développement d'une offre d'hébergement, de restauration et de services entre authenticité et modernité ; Valoriser l'offre par la création de produits et animations à forte valeur ajoutée ; Communiquer par la mise en place d'une signalisation touristique adaptée.

AXE 3 : LA GOUVERNANCE, UNE NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Assurer un accueil de qualité sur l'ensemble du territoire. Observer, coordonner et suivre la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays.

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions et promouvoir au mieux le territoire intercommunal, la communauté de communes a jugé opportun de se rapprocher de l'office de tourisme de Guebwiller-Sultz et Pays du Florival en raison de son attractivité et son professionnalisme.

Mme Agnès KIEFFER donne les modalités de partenariat entre la communauté de communes et l'office de tourisme.

Il est proposé d'engager un partenariat pour une durée de 3 ans. La participation financière de la communauté de communes sera de 2 € par an et par habitant. Pour les exercices 2014 à 2016, le montant annuel de la subvention versée sera calculé en fonction de la population municipale.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention à intervenir entre la communauté de communes et l'office de tourisme de Guebwiller-Soultz et Pays du Florival pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de chaque exercice ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est joint en annexe et toutes les pièces y relatives.

3.2 Renouveaulement de la convention de partenariat avec l'office de tourisme du Pays de Brisach

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

4. Gestion des déchets – Lot 1 : « Collecte des ordures ménagères résiduelles avec identification des bacs » : Avenant N° 1

Monsieur Etienne SIGRIST, Vice-président, est arrivé à la séance au début de ce point.

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération en date du 10 septembre 2012, le conseil communautaire a attribué le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles avec identification des bacs à la société COVED d'Ungersheim.

Vu la demande de la société COVED ;

Vu l'article 7 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché, à savoir un réexamen du prix :

- en cas de modifications économiques bouleversant l'économie générale du contrat ou tout autre fait générateur afférent aux principes généraux du droit administratif en terme de marché public,
- en cas de modifications importantes de la consistance et des conditions d'exécution des prestations,

Il est proposé de modifier un des coûts unitaires du marché de base et de porter ainsi le montant de la part fixe – Phase 2 de 5 834 € HT à 6 884 € HT par mois à compter du 1^{er} janvier 2014. Les autres coûts unitaires restent inchangés. Ceci nécessite l'établissement d'un avenant n° 1.

Suite à l'exposé de Frédéric GOETZ, Vice-président, après en avoir délibéré,
et après avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et toutes les pièces y relatives ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013 Ordures Ménagères.

5. Activités culturelles – Programmation 1^{er} semestre 2014

Messieurs François BERINGER, Jean GOETZ, Pierre RENTZ et François WASSMER, délégués communautaires, sont arrivés à la séance au début de ce point.

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Pour rappel, la politique culturelle intercommunale s'articule autour de trois volets :

- Les actions culturelles et sportives (tout public, jeunesse et aînés) ;
- Les aides aux associations ;
- Les aides aux formations, stages et activités diverses.

Le 07 octobre 2013, le comité consultatif « Vie Associative-Jeunesse-Culture-Tourisme » s'est réuni afin d'arrêter le programme des actions culturelles et sportives pour le premier semestre 2014. Celui-ci est donné en annexe.

Sur proposition du comité consultatif « Vie Associative-Jeunesse-Culture-Tourisme », il est proposé d'approuver ces activités culturelles en validant la programmation du 1^{er} semestre 2014.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le programme des actions culturelles et sportives pour le 1^{er} semestre 2014 et détaillé en annexe ;

Autorise le lancement des consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2014.

6. Convention avec le SIVU du collège Félix Eboué

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président

Depuis sa création, le SIVU du collège Félix Eboué regroupe les communes de Balgau, Blodelsheim, Dessenheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Nambenheim, Roggenhouse et Rustenhart (carte scolaire). Ce syndicat assure le remboursement à hauteur de 10 % de la construction du collège au Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage, et verse des subventions de fonctionnement au collège (foyers sociaux éducatifs et association sportive) pour financer des actions pédagogiques.

Son siège est dans les locaux de la communauté de communes, 2 rue du Rhin à Fessenheim qui met à disposition du SIVU un bureau et des salles de réunion ainsi que tout une infrastructure administrative. Le SIVU du collège Felix Eboué avait pris la décision de financer une indemnité à un agent de la communauté de communes afin d'assurer le secrétariat du SIVU.

Il est désormais proposé de signer une convention de mise à disposition de moyens techniques et humains entre la communauté de communes et le SIVU du collège Félix Eboué avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014. A ce titre, le syndicat versera une participation financière à la communauté de communes couvrant les frais engagés.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et techniques à intervenir avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Observations : il est précisé qu'une convention de mise à disposition de moyens techniques et humains a déjà été signée entre la communauté de communes et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière dont le siège est à Fessenheim. La même démarche sera proposée au syndicat mixte de l'EHPAD Les Molènes.

7. Ressources humaines

8.1 Renouvellement de contrats à durée déterminée

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels, notamment dans le cas suivant :

- Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Vu les besoins des services et la nature des fonctions précisées lors de l'embauche des agents contractuels ;

Vu la nécessité de poursuivre les missions engagées et la qualité du travail réalisé par deux agents contractuels dont les contrats arrivent à terme au courant du dernier trimestre 2013, il est proposé de renouveler les postes et contrats de travail à durée déterminée (CDD), comme suit :

- Chargé(e) de mission affaires scolaires et transfrontalières : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 4 décembre 2013 pour une nouvelle période de deux ans, rémunérée par référence à l'indice brut 299 avec attribution du régime indemnitaire.
- Gestionnaire patrimoine : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2014 pour une nouvelle période d'un an, rémunéré par référence à l'indice brut 529 avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le renouvellement des postes de chargé(e) de missions affaires scolaires et transfrontalières et de gestionnaire du patrimoine aux conditions définies ci-dessus,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif, notamment les contrats de travail ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits du Budget Primitif 2014.

8. Maîtrise d'ouvrage déléguée

8.1 Rustenhardt : Création d'un groupe scolaire : Lot 3 Gros œuvre : Acte de sous-traitance n°1

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération du 27 juillet 2013, le marché relatif au lot n° 3 - Gros-œuvre pour la construction du groupe scolaire à Rustenhardt a été attribué à la Sté BGMC de Sausheim pour un montant de 418 039,74 € TTC.

L'entreprise BGMC propose un sous-traitant à paiement direct pour la prestation de travaux de terrassement et de fondations. Il s'agit de l'entreprise ANDRE TP Pays de Buhl.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiement comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
3	Gros-œuvre	BGMC	Sausheim	418 039,74 €	412 585,98 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	ANDRE TP	Buhl	0,00 €	5 453,76 €
	Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n° 1 - Lot n° 3 relatif à la prestation de travaux de fouilles				

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte la proposition de sous-traitance n° 1 de l'entreprise BGMC ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

9. Divers (CNPE de Fessenheim, coopération transfrontalière, contrat de territoire de vie...)

CNPE de Fessenheim : une réunion d'information pour la population a été organisée ce jour. Elle concernait l'exercice de sécurité qui doit être mis en œuvre à Fessenheim le 14 novembre 2014.

Coopération transfrontalière : Les travaux de renforcement du pont sur le Rhin au niveau de la pile P2 se montent à 57 718 € TTC.

Contrat Territoire de Vie : Le département du Haut-Rhin a listé les actions éligibles dans le cadre de l'appel à projet 2014-2019. Les projets de viabilisation de la 3^{ème} tranche de la Zone Industrielle Koechlin à Fessenheim et de création d'un pôle enfance à Munchhouse ne sont pas retenus. Ces projets sont à représenter lors de la révision du contrat qui interviendra en 2014.

Maison de la nature de Hirtzfelden : la première réunion du comité de pilotage commun formé avec la communauté de communes Centre Haut-Rhin aura lieu le 14 novembre 2013.

Elections : la composition du conseil communautaire à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux a été fixée par arrêté préfectoral. Le nombre est de 20 et la répartition est la

suivante : Blodelsheim (3), Fessenheim (4), Hirtzfelden (3), Munchhouse (3), Roggenhouse (2), Rumersheim-le-haut (3) et Rustenhart (2).

Piste cyclable reliant Fessenheim à Hirtzfelden : les travaux de réalisation de la piste vont débiter prochainement. Un changement de tracé a été proposé.

10. Communications

Vœux de la communauté de communes : lundi 6 janvier 2014 à 19 heures à la Ruche.

Sortie de fin de mandat : M. le président rappelle la décision prise le 10 septembre 2012 décidant de l'organisation d'une sortie dans le cadre des 40 ans de la CCER. Il proposera une date et un site de visite lors d'un prochain conseil communautaire.

AMHR : la prochaine réunion d'information sur le thème de l'urbanisme et la maîtrise du foncier aura lieu le 26 octobre 2013 à Muntzenheim.

Réseau des acteurs des territoires de vie : la prochaine réunion d'information ayant pour thème les missions de la SAFER ainsi qu'un point sur le marché foncier rural en Alsace aura lieu le 14 novembre 2013 à Colmar.

Un colloque intitulé « Le Rhin Supérieur : construire l'économie de demain » se tiendra le 22 novembre 2013 à Saint Louis.

Conservatoire des sites alsaciens (CSA) : la CCER est invitée à la signature de l'agrément Etat-Région du CSA le 29 octobre 2013 à Volgelsheim.

Tour de table :

Etienne SIGRIST : rappelle les nouvelles dépenses votées cette année, notamment, les fonds de concours aux communes pour l'adhésion à la brigade verte, la participation au fonctionnement de la Maison de la Nature, la participation à l'office de tourisme de Guebwiller... Compte tenu de l'augmentation constante du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) ainsi que la baisse prévue des dotations de l'Etat en 2014, il sera impératif de procéder à des choix politiques.

Henri MASSON : informe du déménagement en cours de l'association de gestion dans les nouveaux locaux. La commission de sécurité a eu lieu. Une opération porte ouverte se tiendra le 15 novembre prochain.

Cédric LEPAUL : rend compte de l'avancée des travaux du multi accueil à Fessenheim.

Cyrille LHUILLIER : déplore la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 septembre 2013
2. Immobilier d'entreprises – Création d'un hôtel d'entreprises : choix du maître d'œuvre
3. Promotion touristique :
 - 3.1 Convention de partenariat avec l'office de tourisme de Guebwiller-Soultz et Pays du Florival
 - 3.2 Renouvellement de la convention de partenariat avec l'office de tourisme du Pays de Brisach
4. Gestion des déchets – Lot 1 : « Collecte des ordures ménagères résiduelles avec identification des bacs » : Avenant N° 1
5. Activités culturelles – Programmation 1^{er} semestre 2014
6. Convention avec le SIVU du collège Félix Eboué
7. Ressources humaines
8. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 8.1 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire : Lot 3 Gros œuvre : Acte de sous-traitance n° 1
9. Divers (CNPE de Fessenheim, coopération transfrontalière, contrat de territoire de vie...)
10. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Assesseur		
M. Christophe BITARD	Conseiller communautaire	Procuration à Agnès MATTER-BALP	
M. Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M. Frédéric GOETZ	Vice-président		
M. Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M. Philippe HEID	Assesseur	Procuration à Cyrille LHUILLIER	
Mme Agnès KIEFFER	Vice-présidente		

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. Cédric LEPAUL	Vice-président		
M. Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		
M. Henri MASSON	Vice-président		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
M. Eric MICHELAT	Conseiller communautaire	Procuration à Henri MASSON	
M. André ONIMUS	Président		
M. Florent OTT	Conseiller communautaire		
M. Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M. Etienne SIGRIST	Vice-président		
Mme Fabienne STICH	Assesseur	Procuration à Etienne SIGRIST	
M. Patrice WALTISPERGER	Vice-président		
M. François WASSMER	Conseiller communautaire		